

Extrait du registre des décisions

Bureau du 25 septembre 2025

n° 148-25

Objet : *RS - Approbation de l'avenant n° 1 au marché n° 240160 pour les travaux de restructuration du refoulement d'eau potable entre les réservoirs de Lachat et du Lard sur la commune de Vimines (lot 1 : création d'une station de pompage et réhabilitation de la chambre de vannes du réservoir de Lachat)*

- date de convocation le 19 septembre 2025
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-cinq septembre dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Vérel-Pragondran, salle polyvalente, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 31

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Laysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sainte-Reine

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Cécile Trahand

Arthur Boix-Neveu

Christophe Pierretton

Eric Delhommeau

Josette Rémy

Marie Bénévise - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod -

Christelle Favetta-Sieyes - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin

Corinne Charles - Franck Morat

Hervé Ferroud-Plattet

Pierre Duperier

Damien Regairaz

Grégory Basin - Alexandre Gennaro

Jean-François Poitou

Philippe Gamen

Michel Dyen

Valentin Hachet

Jocelyne Gougou

Christian Berthomier

Thierry Tournier

Jean-Pierre Coendoz

Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 3

de Maryse Fabre à Damien Regairaz - de Jean-Marc Léoutre à Michel Dyen - de Daniel Roचाix à Franck Morat

- conseillers excusés : 18

Luc Berthoud - Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Marcel Ferrari - Philippe Ferrari - Sandra Ferrari - Jean-Pierre Fressoz - Hélène Jacquemin - Max Joly - Sylvie Koska - Luc Meunier - Vincent Miguet - Pascal Mithieux - Marie Perrier - Alain Thieffenat - Serge Tichkiewitch - Jean-Maurice Venturini

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Bureau du 25 septembre 2025

délibération n° 148-25

objet **RS - Approbation de l'avenant n° 1 au marché n° 240160 pour les travaux de restructuration du refoulement d'eau potable entre les réservoirs de Lachat et du Lard sur la commune de Vimines (lot 1 : création d'une station de pompage et réhabilitation de la chambre de vannes du réservoir de Lachat)**

Thierry Repentin en l'absence de Daniel Rochaix, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales, rappelle que le lot 1 du marché relatif aux travaux de restructuration du refoulement d'eau potable entre les réservoirs de Lachat et du Lard sur la commune de Vimines (équipements électriques et électromécaniques, réhabilitation de la chambre de vannes du réservoir de Lachat), a été attribué à la société Aqualians pour un montant estimatif de 179 845 € HT.

Le marché n° 240160 est un marché à procédure adaptée qui comprend la création d'une station de pompage et la réhabilitation de la chambre de vannes du réservoir de Lachat.

Un avenant est nécessaire pour acter les prix nouveaux provisoires créés en raison de travaux supplémentaires liés essentiellement à l'amélioration et à la sécurisation de l'exploitation ultérieure des ouvrages. Ces adaptations donnent lieu aux montants totaux suivants :

- plus-values : 44 657 € HT,
- moins-values : 17 881 € HT.

L'avenant s'élève ainsi à 26 776 € HT, ce qui représente une augmentation de 14,89 % environ du montant initial du marché et porte le montant total du marché à 206 621 € HT.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au Bureau les accords-cadres et marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 221 000 € HT et leurs avenants,

Vu le marché n° 240160,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 28 août 2025,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver l'avenant n° 1 au marché n° 240160 relatif aux travaux de restructuration du refoulement d'eau potable entre les réservoirs de Lachat et du Lard sur la commune de Vimines (lot 1 : équipements électriques et électromécaniques, réhabilitation de la chambre de vannes du réservoir de Lachat),

Article 2 : d'autoriser le président ou son représentant à signer cet avenant et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : de dire, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Décision I-Parapheur du Bureau**

Numéro attribué à l'acte : **148-25**

Objet de l'acte :	RS - Approbation de l'avenant n° 1 au marché n° 240160 pour les travaux de restructuration du refoulement d'eau potable entre les réservoirs de Lachat et du Lard sur la commune de Vimines (lot 1 : création d'une station de pompage et réhabilitation de la chambre de vannes du réservoir de Lachat)
Classification Préfecture :	1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires
Date de l'acte :	25 septembre 2025
Annexe(s) :	Avenant

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20250925-lmc1H34238H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H34238H1

Date de transmission en Préfecture :	26 septembre 2025
Date de réception en Préfecture :	26 septembre 2025
Date de publication sur le site internet:	lundi 29 septembre 2025